

Image not found or type unknown



Usurpation du patrimoine sur personne agee

Par **crismou**, le **17/11/2008** à **09:30**

ma M7RE AGEE DE 81 ANS A VECU 12 ANS CHEZ MON FRERE MOYENNANT UN LOYER DE 600 EURO POUR UNE 1/2 CHAMBRE; IL L'A MISE A LA PORTE DE rnCHEZ LUI SUITE A UNE DECISION DE JUSTICE DE MISE SOUS CURRATELLE;rnDEMANDE DE MISE SOUS PROTECTION JURIDIQUE SUITE A DE LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE ET DE L'USURPATION D'ARGENT DE MON FRERE. MA MERE A UN DEBUT DE MALADIE D'ALZEIMER DEPUIS 3 ANS QU'IL NOUS A CACHE 2 ANS AFIN DE PROFITER DE SON ARGENT; PATRIMOINE DISPARU; PUIS JE DEMANDER A LA LA BANQUE L'EXAMEN DES COMPTES DE MA MERE SUR 5 ANS ? rnMERCi DE M'AIDER. NOUS ENVISAGEONS DE PORTER PLAINTe;